

Association d'Education Populaire

Les Francas'animent - 2019

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner à : secretariat@francas47.fr)

TARIFS (une remise de 30 % est appliquée pour les structures adhérentes aux Francas 47) :

Demi-journée = 100 € non-adhérent / 70 € adhérent ***** Journée = 170 € non-adhérent / 119 € adhérent

Stage 2 jours = 295€ non-adhérent / 206.5 € adhérent ***** Stage 3 jours = 400€ non-adhérent / 280 € adhérent

Frais de déplacements : Non-adhérent = 0.55 € / km

Adhérent : jusqu'à 30 kms = offert / 31 à 60 kms = 15 € / 61 à 120 kms = 30 € / + de 120 kms = 50 €

Nom de la structure :	Titre de l'animation :
Adresse :	Durée: Demi-journée <u>ou</u> Journée <u>Ou</u> Stage (nombre de jours)
Ville :	Date(s) souhaitée(s):
Numéro de tél. :	Nombre d'enfants :
E.mail :	Lieu de l'animation :
Coordonnées du contact :	

Conditions Générales

Introduction

Les présentes conditions générales s'appliquent aux animations proposées par l'Association Départementale des Francas de Lot-et-Garonne dans le cadre du programme « Les Francas'animent » - 2019

Ces conditions générales s'appliquent à chaque structure (collectivité locale ou association) ayant réservé une animation.

ARTICLE 1 : Réservation d'une animation :

Toute animation est définitivement réservée au moment de la signature du devis établi . La réservation est confirmée par écrit. La structure doit réserver au minimum une semaine avant la date souhaitée de l'animation.

ARTICLE 2 : Annulation ou modification d'une animation :

Toute demande de modification ou annulation de date ou d'horaire doit être formulée au plus tard 2 jours avant la date de l'animation prévue, et sera prise en considération sous réserve de la disponibilité de l'intervenant-e. Il ne peut y avoir de modification ou d'annulation par l'Association Départementale des Francas 47, sauf cas de force majeure (accident, maladie...).

ARTICLE 3 : Conditions des animations :

Nos animations sont prévues pour les enfants accueillis en A.C.M. En fonction de l'âge du public et du nombre, la structure accueillante mettra à disposition un-une/des animateur-trice-s supplémentaire(s), pour le bon déroulement de l'animation. Dans tous les cas un-e animateur-trice de la structure accompagnera le groupe durant l'intervention des Francas 47.

ARTICLE 4 : Restauration et déplacement :

Les frais de déplacements sont en supplément et s'entendent aller / retour, au départ du siège des Francas 47.

En cas d'animation à la journée ou sous forme de stage, le(s) repas de l'animateur-trice sera/seront fourni(s) par la structure accueillante.

ARTICLE 5 : Tarifs :

Tous nos tarifs sont TTC. Les tarifs des animations tiennent compte notamment de l'adhésion ou non à l'Association Départementale des Francas de Lot-et-Garonne. Ces tarifs seront définitifs uniquement par devis écrit.

ARTICLE 6 : Modalités de règlement :

Les règlements se feront en chèques bancaires, espèces ou virements bancaires. Paiement à la réception de la facture.

ARTICLE 7 : Responsabilité / assurance

L'animateur-trice des Francas est chargé-e du bon déroulement de l'animation. Il-elle est présent-e pour l'installation, l'organisation et pendant toute la durée de l'animation . Les Francas sont assurés auprès de la M.A.E. pour l'organisation d'activités durant le temps libre des enfants et des jeunes.